Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026103DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026103DE-DE

Délibération N°2026/103 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de pilotage stratégique qui organise le partenariat entre la collectivité et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Elle permet de coordonner les politiques en faveur des familles (*petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, etc.*).

La CTG vise à adapter l'offre de services aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'action pluriannuel. Sa mise en œuvre mobilise les élus, les services municipaux et les partenaires locaux, avec un pilotage assuré par Châteaubourg et les communes du bassin de vie (*Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Pocé-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine*).

Son financement repose sur les engagements conjoints de la CAF et de la commune, via des aides contractualisées et des financements de droit commun. Les moyens humains s'appuient principalement sur les équipes existantes.

Dans le cadre des 5 Conventions Territoriales Globales engagées de 2023 à 2027 entre les 46 communes de Vitré Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, un COPIL Vitré Communauté, se tiendra le *1er juin 2026* à Saint-M'Hervé :

Pour rappel, et comme le précise la Convention cadre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent CTG par délégation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE DETERMINER les conditions de vote (*bulletin secret ou à main levée*) ;

2°) DE VOTER à main levée ces désignations ;

3°) D'ACTER que Monsieur le Maire sera membre titulaire du COPIL de Vitré Communauté relatif à la Convention Territoriale Globale ;

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026103DE-DE

4°) DE NOMMER Mesdames Aurore STÉPHAN et **Christelle AVERLAND-SCHMITT**, en tant qu'élues référentes titulaires CTG et en tant qu'élus référents suppléants, **Messieurs Alain ROUSSELOT** et **Lilian LAUGERAT** pour les délégations petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité ;

5°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**